



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 14 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le quatorze décembre à 18H30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans la salle du foyer communal sous la Présidence de Monsieur André SAUZEDE.

Date de convocation : 08 décembre 2021
Date d'affichage de la convocation : 08 décembre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 20
Nombre de procurations : 5
Nombre de voix : 25

Etaient présents : M. André Sauzède, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, Mme Christiane Exbrayat, M. Alex Dumas, M. Grégory Théron, Mme Janet Zaragoza, Mme Patricia Escario, Mme Laurence Court, M. Maxime Clerc, M. Jean-Christophe Morandini, Mme Corine Bonfanti, M. Franck Flament, Mme Coralie Chagneau, M. Yves Rimey, M. Grégory Fernandez, Mme Françoise Panafieu, M. Julien Baroni, Mme Jennifer Euzet, Mme Delphine Plovier.

Absents excusés :

Mme Martine Villeneuve a donné procuration à M. André Sauzède
M. Alain Héraud a donné procuration à M. Alex Dumas
M. Ange Monroig
Mme Béatrice Leccia a donné procuration à M. André Sauzède
M. Frédéric Brauge
M. Philippe Renier
Mme Clémentine Bouvier
Mme Marie-Claire Balsan a donné procuration à Mme Véronique Martin
M. Dominique Devogelaere a donné procuration à Mme Véronique Martin

Secrétaire de séance : M Grégory Fernandez

DEL2021_070 Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A) – Propriété de la SAS Oriad Méditerranée

Monsieur le maire informe l'assemblée que la SAS « Bremens » a déposé une D.I.A pour les parcelles cadastrées B2193 et B2194, appartenant à la Société par Actions Simplifiées (SAS) Oriad Méditerranée (annexe n°2).

La cession d'un montant de 1 100 000.00 € dépasse la délégation accordée à monsieur le maire. Il convient de délibérer sur cette D.I.A.

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide :

- De ne pas exercer son droit de préemption sur la D.I.A. ci-dessus mentionnée.
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote :

Présents	20
Procurations	05
Nombre de voix	25
Pour	25
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,
André SAUZEDE

